

Crédits supplémentaires pour 2023 (2^{ème} série)

Rapport sur le préavis N° 2023/53

La commission des finances a traité, sous la présidence de M. De Vargas, 69 demandes figurant dans le préavis mentionné en titre.

Depuis 2012, les services sont tenus de proposer des compensations lors de leurs demandes de crédits supplémentaires ce qui a été le cas, à quelques exceptions près.

La Commission des finances préavise sur les demandes supérieures à CHF 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures à ce montant qui sont de la compétence de la Municipalité. Sur le total des demandes, 31 étaient de compétence déléguée. Sur l'ensemble on relève 18 autorisations d'achats et 4 crédits d'investissements.

La répartition entre les directions est la suivante:

	Budget fonctionnement	dont compétence déléguée	Autorisations d'achats	dont compétence déléguée	Crédits d'investissements	Totaux
CD	5	3				5
SE	7	3	8	6	1	16
SCS	8	2			1	9
LEA	8	4				8
EJQ	6	2	2	2		8
FIM	6	2	4	2	2	12
SIL	7	2	4	3		11
Totaux	47	18	18	13	4	69

La répartition des montants nets est la suivante:

	Budget fonctionnement	Autorisations d'achats	Crédits d'investissements	Totaux
CD	24'000			24'000
SE	60'100	158'100	25'000	243'200
SCS	1'137'300			1'137'300
LEA	924'800	52'100		976'900
EJQ	1'438'000	50'000		1'488'000
FIM	-562'700	599'400	109'500	145'700
SIL	-214'100	391'000		176'900
Totaux	2'807'400	1'250'600	134'500	4'192'500

Globalement, peu d'objets ont induit un débat ou requis un complément d'informations.

Des informations complémentaires ont été demandées ; aucune demande n'a été amendée. Les différentes requêtes ont été acceptées le plus souvent par une majorité assez large s'appuyant sur au moins 4/5 de votes favorables.

Commission des finances

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis et propose au Conseil d'en faire de même.

Mme Angélique Chatton, rapportrice.

Lausanne, le 1^{er} novembre 2023